



## PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale des  
Territoires de Meurthe-et-Moselle

**Monsieur Régis FROMENT**  
**18, route de Rosières**  
**54210 COYVILLER**

Service  
Environnement-Eau-Biodiversité

Dossier suivi par :

Christophe CAMBERLIN

Ligne directe : 03.83.91.41.37

du service : 03.83.91.41.06

Fax : 03.83.28.04.23

Mèl : christophe.camberlin@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :

**VIDANGE DES PLANS D'EAU "FONTAINE SAINTE BARBE"**  
**cadastres Z n° 39, 40, 42, 137 et 138 à REMONCOURT**

### Décision de Monsieur le Préfet sur dossier de déclaration

Réf. : 54-2019-00060

NANCY, le 12 avril 2019

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

#### **VIDANGE DES PLANS D'EAU "FONTAINE SAINTE BARBE"** **CADASTRÉS Z n° 39, 40, 42, 137 ET 138 À REMONCOURT**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 05 avril 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations**

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune REMONCOURT pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de MEURTHE-ET-MOSELLE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service  
Environnement - Eau - Biodiversité

**Fabrice ARKI**

**Pièce jointe:** Attestation de bonne exécution (à retourner à l'issue des travaux)

**Copies à :** AFB à l'attention de J-B. SCHWEYER

Monsieur le Maire de REMONCOURT (pour information et affichage)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

# ATTESTATION DE BONNE EXÉCUTION

**Monsieur Régis FROMENT**  
**18, route de Rosières**  
**54210 COYVILLER**

à compléter et retourner à :

Dossier suivi par : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_

portable : \_\_\_\_\_

Mèl : \_\_\_\_\_

**Direction Départementale des Territoires  
de Meurthe et Moselle**  
**Service Environnement-Eau-Biodiversité**  
**CO 60025**  
**54035 NANCY Cedex**

**Objet :**

**VIDANGE DES PLANS D'EAU "FONTAINE SAINTE BARBE"  
CADASTRÉS Z n° 39, 40, 42, 137 ET 138 À REMONCOURT**

**Référence : dossier Déclaration n° 54-2019-00060**

Je soussigné \_\_\_\_\_

atteste que les travaux cités en objet ont été réalisés :

- conformément au dossier de Déclaration
- avec modification(s) au dossier de Déclaration

Description de(s) modification(s) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

cachet - signature :

\_\_\_\_\_

Pièces jointes ("facultatives" ex : photo(s), croquis, plan(s)...):

\_\_\_\_\_